

Le présent document a pour but de vous renseigner sur l'évolution des postes du budget 2023.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CHARGES :

COMPTES	LIBELLÉS
300	CHARGES DU PERSONNEL
3000	<p>La charge du personnel mentionnée fait état de l'évolution de la masse salariale liée aux postes affectés au 1^{er} septembre 2022, soit de 7,5 EPT. Sont inclus dans les 7,5 EPT le poste de responsable de communication (1EPT), vacant depuis le 1^{er} septembre 2022 et le poste porté au budget 2022 pour les besoins déjà identifiés de renforcement des prestations en matière d'économie territoriale (cf. préavis au budget 2022).</p> <p>Cette charge ne fait pas mention d'éventuelles ressources humaines supplémentaires qui seraient identifiées dans le cadre du mandat d'évaluation de la promotion économique actuellement en cours.</p> <p style="text-align: right;">900'000.-</p>
3020	<p>MANDATS EXTERNES</p> <p>Cette enveloppe budgétaire sert à financer des mandats externes pour le suivi des recrutements et d'autres projets en lien avec l'organisation interne du Secrétariat général.</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>
303	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES :
3031	<p>LOYER</p> <p>Lausanne Région loue ses bureaux auprès de Lausanne Tourisme. Le loyer annuel des locaux se monte à CHF 58'000.-, inchangé depuis le 1^{er} septembre 2021, date à laquelle nous avons loué un espace supplémentaire pour accueillir un nouveau collaborateur.</p> <p style="text-align: right;">CHF 58'000.-</p>
3033	<p>DOCUMENTATION, FORMATION</p> <p>Ce poste au budget sert à prendre en compte la mise à niveau de la formation du personnel.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>

304	FRAIS DE FONCTIONNEMENT
3042	<p>COMPTABILITÉ ET RÉVISION DES COMPTES</p> <p>Pour 2023, il est envisagé de renégocier le cadre contractuel des missions confiées à notre fiduciaire.</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>
3043	<p>TÂCHES PONCTUELLES BC</p> <p>Ce poste prévoit la prise en charge de missions spécifiques aux tâches du Bureau de coordination (BC), dont aussi l'organisation des Assemblées générales (CHF 20'000.-). L'enveloppe a été augmentée de CHF 10'000.- en 2023 pour l'organisation d'une soirée de réflexion intercommissions sur un thème commun entre la Commission Prévention et Dépendances, Sports, Enfance et Seniors.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
3048	<p>COMMUNICATION</p> <p>Ce poste au budget a été augmenté pour prendre notamment en compte les travaux de graphisme qui devront être confiés à l'extérieur, suite au départ à la retraite de l'ancienne titulaire responsable de la communication qui réalisait la plupart des supports de communication en interne.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>

305	FRAIS DE GESTION
3054	<p>ASSURANCES CHOSES ET RC DIRIGEANTS</p> <p>Notre police d'assurances choses a été adaptée et une nouvelle assurance RC Dirigeant a été conclue en novembre 2021 auprès de la Zurich Assurance.</p> <p style="text-align: right;">CHF 4'000.-</p>
3056	<p>FRAIS FINANCIERS</p> <p>La BCV applique depuis février 2021 des intérêts négatifs de 0.75% à partir de 2 Mios de liquidités. Les comptes 2021 indiquent une charge de CHF 15'000.-. Pour réduire l'impact de ces intérêts négatifs, Lausanne Région envisage notamment une meilleure gestion de sa trésorerie. L'encaissement des cotisations se fera, en 2023, deux fois par an (en juin et en novembre).</p> <p style="text-align: right;">CHF 8'000.-</p>

PRODUITS :

50	SECRETARIAT GÉNÉRAL
504	<p>PARTICIPATION ÉTAT DE VAUD :</p> <p>Un accord avec l'Etat de Vaud a été passé pour le financement à moitié du poste de référent seniors régional. Les projets menés sont aussi financés à moitié par le Canton (cf. rubrique Seniors).</p> <p style="text-align: right;">CHF 56'000.-</p>

Au total, les charges du Secrétariat général se montent à CHF 1'455'500.- et ses produits à CHF 181'000.-, des prélèvements sur la réserve Promotion économique (CHF 50'000.-) et sur celle PALM (CHF 50'000.-) sont aussi prévus.

Le solde de CHF 1'174'500.- sera assuré par les cotisations à hauteur de CHF 3.88 par habitant pour le secrétariat général, elles sont donc augmentées de 9 ct par rapport aux cotisations 2022.

AGGLOMÉRATION

CHARGES :

310	<p>PALM</p> <p>PALM 2025 ET MISE EN ŒUVRE DES PA1 À PA3</p> <p>Le budget PALM est discuté et approuvé chaque année par le COPIL PALM. Pour le budget 2023, les chiffres ont été validés le 1^{er} juillet 2022. Les montants reportés dans le budget ne concernent que la partie à charge de Lausanne Région.</p> <p>La participation de Lausanne Région est réglée par voie de convention entre le Canton et les associations régionales (Région Morges et Lausanne Région). Pour mémoire cette convention prévoit la répartition suivante des coûts du PALM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% à charge du Canton, - 40% à charge de Lausanne Région et - 10% à charge de Région Morges <p>Afin d'adapter le présent budget à la réalité budgétaire du PALM et préserver une bonne lisibilité, pour l'année 2023 et suivantes, une seule ligne budgétaire a été dédiée au PALM (n° 310) et ont été inclus les chiffres validés par le COPIL. De plus, les réserves Etudes (n° 5196) et Fonctionnement (n° 516) ont été fusionnées dans une seule réserve, désormais appelée Réserve PALM (n° 516).</p> <p>Depuis l'année 2020, aucune cotisation n'a été ponctionnée auprès des communes pour le financement du PALM. Le financement s'est fait intégralement sur les réserves disponibles.</p> <p>Selon l'évolution des réserves dédiées au PALM, et afin de garantir ce financement sans alourdir les cotisations en 2024, il est à envisager de faire appel à des cotisations pour les communes concernées. Ainsi, pour 2023, il est proposé de prélever la moitié de la charge PALM des réserves et d'imputer l'autre moitié du financement sur les cotisations.</p> <p>A titre indicatif, le bureau du PALM a informé le COPIL des budgets futurs du PALM à charge de Lausanne Région, soit CHF 238'160.- (2024) et CHF 76'000.- (2025).</p> <p style="text-align: right;">CHF 260'000.-</p>
-----	---

BUDGET 2023 LAUSANNE RÉGION

PRÉAVIS AU BUDGET

Document pour les communes membres

Le tableau présenté ci-dessous mentionne les détails du budget 2023 du PALM tel que validé par le COPIL le 1^{er} juillet 2022 :

Budget PALM 2025	Coût total prévisionnel 2022-2025 (TTC)	Budget 2023	Répartition du budget 2023		
			Canton	Associations régionales	
				LR	RM
Cadrage et travaux préparatoires	150'000	0	0	0	0
Elaboration du PALM 2025	1'195'400	560'000	280'000	224'000	56'000
• Volet urbanisation	165'000	100'000	50'000	40'000	10'000
• Volet mobilité	270'000	170'000	85'000	68'000	17'000
• Volet paysage	107'700	70'000	35'000	28'000	7'000
• Volet environnement et énergie	107'700	70'000	35'000	28'000	7'000
• Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	165'000	85'000	42'500	34'000	8'500
• Rapport (hors rédaction)	165'000	0	0	0	0
• Impressions	50'000	0	0	0	0
• Plan et actions de communication	165'000	65'000	32'500	26'000	6'500
Conférences d'agglomération (modifié suite COPIL 01.07.22)	100'000	30'000	15'000	12'000	3'000
Réserve	80'000				
TOTAL	1'525'400	590'000	295'000	236'000	59'000

Budget MeO PA1 à PA3	Coût total prévisionnel 2022-2023	Budget 2023	Répartition du budget 2023		
			Canton	Associations régionales	
				LR	RM
SRGZA (volet opérationnel)	80'000	60'000	30'000	24'000	6'000
Plan directeur des énergies de réseau	0	0	0	0	0
Action et support de communication	0	0	0	0	0
TOTAL	80'000	60'000	30'000	24'000	6'000

Budget total PALM 2025 + MeO PA1 à PA3	Coût total prévisionnel 2022-2025 (PAS) 2022-2023 (PA1 à PA3)	Budget 2023	Répartition du budget 2023		
			Canton	Associations régionales	
				LR	RM
Budget PALM 2025	1'525'400	590'000	295'000	236'000	59'000
Budget MeO PA1 à PA3	80'000	60'000	30'000	24'000	6'000
TOTAL (réparti selon convention 2022)	1'605'400	650'000	325'000	260'000	65'000

Les commentaires suivants nous ont été transmis par le bureau du PALM :

Budget PALM 2025	
Volet urbanisation	Etablissement des modules exigés par les DPTA : analyse de la situation actuelle et tendances, vision d'ensemble, besoins d'action, stratégie, mesures et compte rendu de la mise en œuvre
Volet mobilité	Etablissement des modules exigés par les DPTA : analyse de la situation actuelle et tendances, vision d'ensemble, besoins d'action, stratégie, mesures et compte rendu de la mise en œuvre
Volet paysage	Etablissement des modules exigés par les DPTA : analyse de la situation actuelle et tendances, vision d'ensemble, besoins d'action, stratégie, mesures et compte rendu de la mise en œuvre
Volet environnement et énergie	Etablissement des modules exigés par les DPTA : analyse de la situation actuelle et tendances, vision d'ensemble, besoins d'action, stratégie, mesures et compte rendu de la mise en œuvre
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Soutien au Groupe de conduite général à mettre en relation avec les RH des schémas directeurs
Rapport (hors rédaction)	Maquetage, mise en page, corrections, préparation à l'impression
Impressions	Impression d'une version pour la consultation publique et d'une version finale (exigence de la Confédération)
Plan et actions de communication	Elaboration d'une banque d'images du PALM et d'un plan de communication (interne et externe)
Conférence d'agglomération	Conférence d'agglomération à destination des exécutifs et législatifs (2'000 invités et entre 500 et 1'000 participants). Ce montant s'appuie sur un benchmarking des conférences menées depuis 2014. Le coût de ces conférences se situe dans une fourchette de CHF 70'000 et CHF 95'000 frs (frais d'agence, location de la salle, supports de communication, frais de bouches). Dans ce cas, le budget proposé se base sur la fourchette basse. Une conférence d'agglomération à destination des exécutifs seulement (150 invités) est prévue en 2024. Coûts estimés pour ce type de conférence : CHF 30'000 (frais d'agence, location de la salle, supports de communication, frais de bouches)
Budget MeO PA1 à PA3	
SRGZA (volet opérationnel)	Elaboration du volet opérationnel de la SRGZA conformément au guide cantonal

Les charges liées au PALM se montent à CHF 260'000.-. Elles seront financées par moitié par le prélèvement sur les réserves. Le solde de CHF 130'000.- sera assuré par les cotisations à hauteur de CHF 0.45 par habitant pour les communes du PALM.

Pour mémoire, il avait été renoncé au PALM 4^e génération (PA4).

PROMOTION ÉCONOMIQUE

CHARGES

3231	PERL
32310	<p>DOTATION</p> <p>Depuis 2016, la dotation des PERL est la suivante : CHF 50'000.- pour le gagnant du « Trophée PERL Lausanne Région », quatre prix de CHF 10'000.- pour les quatre autres lauréats, ainsi qu'un prix additionnel de CHF 10'000.- pour récompenser le prix du public.</p> <p>L'enveloppe totale des prix ne subit pas de modification en 2023.</p> <p style="text-align: right;">CHF 100'000.-</p>
32312	<p>GESTION</p> <p>Le budget 2022 prévoyait une cérémonie spéciale pour la 20^e édition des PERL. En 2023, il est prévu de revenir à une enveloppe budgétaire d'avant pandémie, soit de porter au budget des frais de gestion de CHF 80'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 80'000.-</p>
3242	<p>ACTION DE PROMOTION ÉCONOMIQUE (AVANT : ACTIONS PROMOTIONNELLES)</p> <p>La rubrique « Actions promotionnelles » change de dénomination pour devenir « Actions de promotion économique » et inclure les actions financées par Lausanne Région en faveur de salons et manifestations organisés par des porteurs privés.</p>
32422	<p>MIPIM</p> <p>Ce salon a été annulé en 2020 et en 2021 à cause de la pandémie. Les autorités cantonales vaudoises ont renoncé à participer en 2022. Il est proposé que Lausanne Région ne participe pas à ce salon en 2023.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>
32423	<p>COMMUNICATION PROMOTIONNELLE</p> <p>Le budget 2022 indique le montant de CHF 50'000.- destiné notamment à financer la campagne Consommer local (CHF 44'000.-).</p> <p>Dans le budget 2023, les frais liés à cette campagne ont été reportés sous la rubrique n° 3244 « Développement économique régional », cf. commentaire ci-dessous.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>

32424	<p>AIDES AUX SALONS ET MANIFESTATIONS</p> <p>Afin de pouvoir soutenir des manifestations d'envergure selon la Loi sur l'Appui économique (LADE), Lausanne Région est sollicitée pour participer davantage à un « co-financement », soit au moins 20% du montant de l'aide allouée par le Canton. Pour répondre à des éventuelles demandes d'aide et soutien, un montant de CHF 30'000.- a été porté au budget, dont 50 % seront financés par un prélèvement sur réserves. Ce montant équivaut à celui porté au budget 2022.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
32425	<p>RENCONTRES ENTREPRISES</p> <p>Ce poste est destiné à couvrir une partie des frais de l'organisation des communes pour les Rencontres Municipalités-Entreprises. Lausanne Région prend à sa charge un montant annuel allant jusqu'à CHF 1'000.- par commune des frais engendrés par ces rencontres. En 2023, ce poste au budget et repris dans la rubrique n° 32447, cf. commentaire ci-dessous.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>
3243	<p>RÉSEAU D'APPUI ET SUBVENTIONS</p> <p>Ce poste prend en compte les subventions octroyées par Lausanne Région à la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (CHF 10'000.-) et aux Ateliers de Renens (CHF 10'000.-), ainsi que les soutiens divers à des entités privées tierces (CHF 10'000.-) pour des actions ayant un rayonnement régional.</p> <p>Les subventions à la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse et aux Ateliers de Renens correspondent, en 2023, aux montants négociés avec ces entités et font l'objet de conventions pour la durée de la législature 2022-2026.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
32432	<p>FONDATION MICROCRÉDIT SOLIDAIRE SUISSE (MSS)</p> <p>Depuis plusieurs années, Lausanne Région soutient financièrement la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse qui offre des « micro-crédits » aux porteurs de projets et soutient ainsi l'entrepreneuriat. Une convention, couvrant la période de législature 2022-2026 a été nouvellement négociée et prévoit une participation forfaitaire au fonctionnement de la fondation.</p>

	<p>Lausanne Région a renoncé à financer la partie de la subvention qui prévoit, jusqu'à fin 2021, un complément de CHF 5'000.- pour le suivi des dossiers liés au « Fonds Capital Développement » de Lausanne Région (analyse des dossiers, accompagnement et suivi des prêts).</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
32433	<p>ATELIERS DE RENENS</p> <p>Cette rubrique anciennement prévue sous « Soutien Filières » a été déplacée sous « Réseau d'appui et subventions ». En effet, depuis 2017, le soutien aux Ateliers de Renens fait l'objet d'une convention sur la durée de la législature. L'ancienne convention est arrivée à échéance à la fin de l'année 2021, elle a été nouvellement négociée en 2022. Elle vise à confirmer le soutien de Lausanne Région en faveur de cet espace de prototypage, ouvert au public et surveillé, qui offre un encadrement professionnel à l'ensemble des entreprises installées ou désirant s'installer dans ces ateliers.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
3244	<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (AVANT : SOUTIEN FILIÈRES)</p> <p>Cette rubrique, nouvellement dénommée, comprend les financements de Lausanne Région à ses propres projets destinés aux communes membres.</p> <p style="text-align: right;">CHF 60'000.-</p>
32444	<p>ATELIERS DE RENENS</p> <p>La subvention aux Ateliers de Renens et reprise sous « Réseau d'appui et subventions », cf. commentaire ci-dessus 32433.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>
32447	<p>PROJETS RÉGIONAUX (AVANT : SOUTIENS DIVERS)</p> <p>Ce poste comprend le financement aux projets suivants organisés par Lausanne Région et préavisés par la Commission Promotion économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres Municipalités-Entreprises : 15'000.- CHF - Campagne Consommer local (suite) : 15'000.- CHF - Plateforme Aide aux entreprises : 10'000.- CHF <p>Sont inclus dans le financement de ces projets, les frais liés à la communication (CHF 5'000.-), anciennement mentionnés sous la rubrique n° 32423.</p> <p style="text-align: right;">CHF 45'000.-</p>

32446	<p>CONFÉRENCES/JOURNÉES DE RÉFLEXION</p> <p>Ce poste nouvellement créé vise à financer un événement sous forme de conférence ou de journée de réflexions sur un thème qui sera choisi et développé par la Commission Promotion économique.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>
-------	---

PRODUITS :

523	<p>PERL PARTENARIATS ET SPONSORING</p> <p>Comme pour les éditions précédentes, en 2023, il est prévu un financement de trois partenaires principaux à CHF 10'000.-/chacun. Ces participations permettront de financer des frais liés à l'organisation de la cérémonie.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
528	<p>PRÉLÈVEMENT SUR RÉSERVES PROMOTION ÉCONOMIQUE</p> <p>Il est prévu de prélever sur les réserves de la promotion économique pour financer la moitié des charges suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge liée à l'organisation des PERL (CHF 40'000.-), - la charge liée aux soutiens de Lausanne Région aux salons et manifestations (CHF 15'000.-), - la charge liée aux financements des projets régionaux portés par la Commission (CHF 22'500.-) ainsi que - l'organisation de la conférence / journée de réflexion (CHF 7'500.-). <p style="text-align: right;">CHF 85'000.-</p>

Après déduction des partenariats PERL, ainsi que des prélèvements sur réserves, le total des charges du Département Promotion Economique s'élève à CHF 245'000.-. Ce montant sera financé par les cotisations à raison de CHF 0.81 par habitant, représentant une diminution de 17 ct par rapport à ce qui avait été proposé au budget 2022.

COMMISSIONS INTERGÉNÉRATIONS

CHARGES :

3311	ENFANCE
33111	<p>JOURNÉE ENFANCE</p> <p>L'échange autour du thème de l'enfance, organisé en 2021, dans le cadre de la Plateforme Intercommunale sur le Soutien aux Activités de Jeunesse (PICSAJ) a remporté un vif intérêt auprès des communes membres. La commission Enfance a identifié un réel besoin d'organiser de manière systématique ce type d'échange autour de cette thématique.</p> <p style="text-align: right;">CHF 7'000.-</p>
33112	<p>PROJETS</p> <p>Cette nouvelle rubrique budgétaire comprend le financement des projets identifiés par la Commission Enfance. Pour l'année 2023, il sera notamment question d'approfondir le thème de la participation des jeunes et la valorisation de l'engagement citoyen des jeunes. Il est à noter que, jusqu'en 2022, les projets de la Commission enfance étaient pris en compte de manière globale sur une seule ligne budgétaire.</p> <p style="text-align: right;">CHF 35'000.-</p>
33113	<p>SOUTIENS AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE</p> <p>Cette nouvelle ligne budgétaire vise à prévoir les soutiens aux activités de jeunesse préavisés, jusqu'en 2022, par la Commission Prévention et dépendances qui disposait des moyens pour les financer. Il s'agit maintenant de confier ces préavis à la Commission Enfance et d'adapter le budget en conséquence. Il est à noter que le compte n° 33325 sous Prévention et dépendances a été modifié pour prendre en compte cette nouvelle situation.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>

CHARGES :

3312	FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES
33121 33125 33127	<p>SUBVENTIONS</p> <p>Depuis 2017, Lausanne Région octroie des subventions aux entités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace des inventions - Ado Pro - Lift <p>Ces conventions sont arrivées à échéance à la fin de l'année 2021 et ont été renégociées en 2022 pour la législature 2022-2026. Les montants des subventions à l'Espace des Inventions (CHF 40'000.-) ainsi qu'à Lift (CHF 20'000.-) restent identiques à ceux octroyés au cours de la dernière législature.</p> <p>Quant à la subvention à l'association Ado Pros, les objectifs indiqués dans la convention n'étant pas atteints, il est proposé de ne pas renouveler la subvention pour la prochaine législature.</p> <p style="text-align: right;">CHF 60'000.-</p>
33122	<p>JOURNÉE DE RÉFLEXION</p> <p>Report en 2023 de la journée de réflexion prévue en 2022.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
33123	<p>SALON DES MÉTIERS</p> <p>Lausanne Région renouvelle sa collaboration avec la Ville de Lausanne sur un stand commun.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>
33124	<p>MONJOB-MONCHOIX.CH (ANCIENNEMENT KIFTONTAF)</p> <p>Le montant de CHF 1'000.- est destiné à la mise à jour du site www.monjob-monchoix.ch.</p> <p style="text-align: right;">CHF 1'000.-</p>
33128	<p>APPAPP</p> <p>AppApp propose des cours d'appui aux apprenti-e-s. Il est à noter que les apprenti-e-s bénéficiant des cours d'appuis scolaires AppApp paient CHF 5.-/heure, générant ainsi des produits évalués à CHF 60'000.-. Ce montant est porté en diminution de la charge.</p>

	<p>Il est aussi proposé de prélever CHF 2'500.- de la Réserve AppApp et CHF 3'500 à la Réserve Formation et emploi des jeunes, afin de diminuer la participation des communes pour ce poste. Pour l'année 2023, Lausanne Région propose de maintenir ce montant à hauteur de CHF 150'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 150'000.-</p>
331280	<p>MESURES D'APPUI</p> <p>Ce montant est destiné à soutenir des projets portés par des tiers en lien avec les axes de travail de la Commissions Formation et emploi des jeunes, notamment la thématique de la transition école-métiers.</p> <p style="text-align: right;">CHF 15'000.-</p>
33126	<p>PROJETS PROFESSIONNELS</p> <p>Cette rubrique comprend le financement des projets identifiés par la Commission Formation et emploi des jeunes.</p> <p>Pour l'année 2023, il sera notamment question de poursuivre la régionalisation du projet « Moi, mon réseau, mon futur » et de prévoir un déploiement dans 17 établissements scolaires de la région.</p> <p>Ce montant comprend les ressources humaines nécessaires (animateurs-trices), les frais de coordination et de mise en place, l'impression du matériel et la communication du projet.</p> <p>Ce montant sera prélevé des réserves Intergénération (CHF 20'000.-) et de celle de la promotion économique (CHF 30'000.-).</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>

CHARGES :

3313	SENIORS
33132	SUBVENTION RÉSEAU D'ÉCHANGES DES SAVOIRS
	<p>Cette subvention est versée au Réseau d'échanges de savoirs depuis 2012 et fait l'objet d'une convention. La convention est arrivée à échéance à la fin de l'année 2021 et a été renégociée en 2022.</p> <p>Le montant de la subvention reste inchangé.</p> <p>Cette association donne à celles et ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet d'échanges et de création collective. Partant du principe que chaque personne possède des savoirs, des compétences et des connaissances, le R.E.R.S, via sa plateforme d'échanges, favorise cette transmission dans la réciprocité et la gratuité.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
33134	PROJETS
	<p>Cette rubrique vise à prévoir le financement des projets développés par la Commission Seniors. Notamment en 2023, la régionalisation des soirées d'accueil des nouvelles et nouveaux retraité-e-s, ainsi que la régionalisation de la création de Conseils (inter-)communaux des Seniors. De plus, il prévoit de soutenir les projets de Lausanne Région susceptibles de coordonner l'information concernant les prestations communales aux aîné-e-s.</p> <p>De manière générale, ce montant prévoit le soutien des projets en lien direct avec les 5 axes développés dans le cadre du projet-pilote de Lausanne Région.</p> <p style="text-align: right;">CHF 50'000.-</p>
33135	EXPERTISE, CONSEILS ET APPUI
	<p>Cette rubrique prévoit le montant des mandats à confier à l'extérieur pour l'accompagnement des projets ci-dessus.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>

PRODUITS :

53	SENIORS
5303	<p>PARTICIPATION ÉTAT DE VAUD :</p> <p>Un accord avec l'Etat de Vaud a été passé pour le financement à moitié du poste de référent seniors régional ainsi que des projets liés au projet-pilote.</p> <p style="text-align: right;">CHF 25'000.-</p>

CHARGES :

3314	DIVERS
33141	<p>PRIX BOURSE LITTÉRAIRE :</p> <p>Le montant de CHF 5'000.- permet de soutenir le prix de la bourse littéraire, décerné par la Ville de Lausanne. Ce prix est décerné aux auteurs résidant dans l'ensemble des communes de Lausanne Région.</p> <p style="text-align: right;">CHF 5'000.-</p>

Les charges de la plateforme Intergénération se montent à CHF 463'000.-. Elles seront partiellement financées par la participation des apprentis AppApp, à hauteur d'environ CHF 60'000.-, par la participation du Canton aux projets Seniors (CHF 25'000), par le partenariat avec la Ville de Lausanne du stand au Salon des métiers (CHF 18'700.-) ainsi que par les prélèvements sur réserves suivants :

- **Prélèvement réserve Intergénération de CHF 67'500.-**
- **Prélèvement réserve AppApp de CHF 2'500.-**
- **Prélèvement réserve Promotion économique de CHF 30'000.-**
- **Prélèvement réserve Formation emploi des jeunes de CHF 3'500.-**

Le solde de CHF 255'800.- sera financé par les cotisations, à hauteur de CHF 0.85/habitant, représentant une augmentation de 6 ct par rapport à celles de 2022.

TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENTS

CHARGES :

3321	ACTIVITÉS SPORTIVES
33211	<p>GUIDE SPORTIF</p> <p>Le nouveau Guide sportif dans sa nouvelle version électronique (guidesportif.ch) a été créé en 2020. Le budget 2023, prévoit un montant destiné à la promotion de ce guide surtout en lien avec un stand dédié proposant des animations lors des manifestations sportives soutenues par Lausanne Région, comme cela a été le cas en 2022 au Panathlon Family Games.</p> <p style="text-align: right;">CHF 10'000.-</p>
33214.1	<p>SOUTIENS</p> <p>Cette rubrique budgétaire vise à prévoir le financement nécessaire pour soutenir les manifestations sportives à caractère régional. Il englobe également le soutien, jusqu'à présent indiqué séparément (n° 33215), aux Panathlon Family Games. Le montant du soutien prévu aux Panathlon Family Games depuis 2021 est de CHF 10'000.-.</p> <p style="text-align: right;">CHF 25'000.-</p>
33216	<p>PROJETS</p> <p>Cette nouvelle rubrique budgétaire comprend le financement des projets identifiés par la Commission Activités sportives. Pour l'année 2023, il sera notamment question de financer des études et des projets pilotes sur les thématiques abordés par la commission.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>

CHARGES :

3322	TRANSPORTS
33222	<p>COMPTAGES</p> <p>Le montant de CHF 20'000.- concerne le paiement des prestations qui seront exécutées en 2023 destinées à planifier la prochaine campagne de comptages.</p> <p style="text-align: right;">CHF 20'000.-</p>

33223	AMORTISSEMENT COMPTAGES Il est prévu d'amortir la charge de la campagne de comptages 2021-2022 sur 5 ans. CHF 50'000.-
3324	CHAMPIGNONS
33241	RÉTROCESSION CONTRÔLEURS CHAMPIGNONS Lausanne Région continue de rétribuer les communes engageant des frais pour financer les contrôles de récoltes privées de champignons. CHF 30'000.-

Les charges de la rubrique Territoire et Équipements se montent à CHF 165'000.-. Après déduction de l'activation au bilan de l'étude (CHF 20'000.-) et d'un prélèvement sur réserve Territoire et Equipements (CHF 35'000.-), le solde sera financé par une cotisation de CHF 0.36 par habitant, supérieur de 3 ct par rapport à celle budgétée en 2022.

33326	<p>SOUTIENS</p> <p>Les rubriques « Actions de proximité » (visant à soutenir des projets portés par des tiers) et « Actions de prévention » (visant à soutenir des projets des communes membres) ont été fusionnées et le montant porté au budget 2023 vise à soutenir les deux types d'action pourvu que le caractère régional de l'action ait été identifié.</p> <p>De plus, la part des soutiens pour les activités de jeunesse a été reprise sous la rubrique n° 33112, Projets, Enfance et n° 33113, Soutiens, Enfance.</p> <p style="text-align: right;">CHF 30'000.-</p>
33323	<p>BROCHURE AUX PARENTS</p> <p>Lausanne Région avait édité en 2014 une brochure en 11 langues « Être parent d'un adolescent ». Cette brochure a vieilli et les problématiques abordées ont évoluées. Suite aux différents échanges qui ont eu lieu en 2022 avec les acteurs-clés (Canton, Addiction Suisse et le Bureau lausannois pour les immigrés - BLI), la Commission Prévention et dépendances propose de renoncer à financer l'actualisation et la réédition de cette brochure. Aucun frais n'est donc porté au budget 2023.</p> <p style="text-align: right;">CHF 0.-</p>

Les charges de la Commission Prévention et Dépendances se montent à CHF 300'000.- financées en partie par des prélèvements sur Réserve Dépendances (CHF 80'000.-). Le solde de CHF 220'000.- sera financé par une cotisation de CHF 0.73 par habitant, inférieure de CHF 0.29 par rapport à celle de 2022.

PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS

CHARGES :

3333	<p>PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS</p> <p>Il a été convenu avec la Ville de Lausanne que le montant correspondant à CHF 1.- par habitant de Lausanne Région hors Lausanne, soit, en 2023 estimé à 161'575 habitants, lui était mis à disposition pour financer les projets lausannois. Lausanne décide seule de l'utilisation de ce montant.</p> <p style="text-align: right;">CHF 161'575.-</p>
------	---

SYNTHÈSE

Le budget 2023 se monte à **CHF 3'165'075.-** contre CHF 3'074'000.- en 2022.

Il sera financé de la façon suivante :

- **Cotisations communales :**
Les cotisations sont fixées à **CHF 7.63 par habitant** (- 28 cts par rapport à 2022) pour les communes membres hors PALM, et à **CHF 8.08 par habitant** (+ 17 cts par rapport à 2022) pour les communes du périmètre compact PALM.
- **Subventions :**
 - CHF 125'000.- de la Convention du Département de l'économie, liée à la subvention LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economie)
 - CHF 81'000.- de la Convention du Département de la Santé publique et de l'action sociale (DSAS), liée au soutien du projet pilote Seniors.
- **Autres produits :**
 - CHF 30'000.- pour le partenariat PERL,
 - CHF 18'700.- Partenariat Salon des Métiers
 - CHF 60'000.- de produits App App
- Afin de diminuer les **réserves**, des prélèvements ont été budgétisés :
 - PALM **CHF 180'000.-** (charge de personnel et participation au PALM selon convention)
 - Promotion économique pour un total de **CHF 165'000.-**, soit CHF 50'000.- pour les charges du personnel, CHF 40'000.- pour l'organisation des PERL, CHF 15'000.- pour le soutien aux salons et manifestations, CHF 22'500.- pour les projets régionaux, CHF 7'500.- pour l'organisation d'une conférence / journée de réflexion et CHF 30'000.- pour le projet Moi, Mon réseau, Mon futur ;
 - Intergénération **CHF 67'500.-** pour les projets Enfance (CHF 15'000.-), pour les soutiens aux activités de jeunesse (CHF 7'500.-), pour le projet Moi, Mon futur, Mon réseau (CHF 20'000.-), pour les projets seniors (CHF 25'000.-) ;
 - Territoires et Equipements **CHF 35'000.-**
 - AppApp **CHF 2'500.-**
 - Formation Emploi des Jeunes : **CHF 3'500.-**
 - Dépendances **CHF 80'000.-**

Enfin, une activation au Bilan de CHF 20'000.- est prévue afin de financer les frais du mandat de comptages transports publics et transports individuels.

BUDGET 2023 LAUSANNE RÉGION

PRÉAVIS AU BUDGET

Document pour les communes membres

Le tableau ci-dessous illustre **une prévision** de l'évolution des réserves, si tous les prélèvements devaient se réaliser et qu'aucune attribution ne devait être versée au moment du bouclage des comptes.

RESERVES	Prévision état des réserves au 01.01.2023	Prévision état des réserves au 31.12.2022	Etat au 31.12.2021
Agglomération fonctionnement		36 269,00	91 981,59
Agglomération Etudes		60 000,00	444 358,89
PALM (fonct. et études)	260 071,48	440 071,48	536 340,48
Promotion économique	150 433,92	315 433,92	504 433,92
Formation et Emploi des Jeunes	367,87	3 867,87	3 867,87
Intergénération	133 763,75	201 263,75	301 263,75
Territoire Equipements	135 776,82	170 776,82	200 776,82
Fonds partici. Dispo lausannois	39 911,05	39 911,05	39 911,05
Dépendances	56 547,91	136 547,91	236 547,91
AppApp	53,80	2 553,80	12 553,80
TOTAL	776 926,60	1 310 426,60	1 835 695,60

Les cotisations communales proposées pour 2023 se répartissent de la façon suivante :

		2023	2022	2021	2020	2019	2018
Secrétariat général		3,88	3,79	3,15	3,36	3,34	3,18
Promotion économique		0,81	0,98	1,02	1,03	1,05	1,05
Intergénération		0,85	0,79	0,90	0,81	0,84	0,82
Territoire et Equipements		0,36	0,33	0,38	0,37	0,37	0,37
Dépendances		0,73	1,02	1,05	1,17	0,92	1,40
Appui au dispositif Lausannois		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
TOTAL	Lausanne Région	7,63	7,91	7,50	7,74	7,52	7,82
TOTAL	Lausanne	6,63	6,91	6,50	6,74	6,94	6,82
Fonctionnement Agglomération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes Agglomération		0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50	0,39
TOTAL	PALM	0,45	0,00	0,00	0,00	0,27	0,39
TOTAL avec PALM		8,08	7,91	7,50	7,74	8,21	8,21

Le Bureau de coordination invite les communes membres de l'Association à accepter ces propositions d'actions pour l'exercice 2023 et les en remercie.

CONCLUSIONS

Lors de la séance du 11 octobre 2022, le Bureau de coordination de Lausanne Région propose à l'Assemblée générale de Lausanne Région :

- **de prendre acte de son rapport sur le programme d'actions et le budget 2023 de Lausanne Région ;**
- **d'approuver ce budget qui s'élève au total à CHF 3'165'075.- ;**
- **de charger les instances responsables de la mise en œuvre des actions prévues selon le programme présenté.**

Lausanne, le 9 septembre 2022

Au nom du Bureau de coordination :



T. Amy
Président



A. Radaelli
Secrétaire générale